

# Fiche de poste

**ETABLISSEMENT :** Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation et des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)

**ADRESSE :** Hôpital Saint-Louis, Secteur gris Carré historique porte 23, 1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris

**CONTACT :** Anne Gysembergh Houal, responsable du secteur des Collaborations de recherche - courriel : anne.gysembergh-houal@aphp.fr

<b>DATE DE MISE A JOUR</b>	20/09/22
----------------------------	----------

## INTITULE DU POSTE

Chargé de mission collaborations de recherche

## METIER

## CODE METIER

## GRADE

Chargé de valorisation de la recherche clinique

## POLE

**INTITULE :** Partenariats et Expertises

**Service :** secteur des Collaborations de recherche industrielle, académique et des collaborations institutionnelles

## ACTIVITE

La Direction de la Recherche clinique, de l'innovation, des relations avec les Universités et les organismes de recherche (DRCI) constitue une direction de l'AP-HP, rattaché à la Direction générale de l'AP-HP.

La DRCI est chargée de piloter les projets de recherche développés par l'AP-HP et de suivre l'ensemble des activités de recherche se déroulant au sein de l'institution :

- près de 3 100 projets de recherche en cours, tous promoteurs confondus ;
- près de 910 projets de recherche dont l'AP-HP assure la promotion et la gestion ;
- plus de 19 000 patients inclus dans des essais cliniques à promotion AP-HP.

La Direction de la Recherche clinique, de l'innovation, des relations avec les Universités et les organismes de recherche (DRCI) contribue à la définition de la politique de recherche de l'institution. Elle met notamment en œuvre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, l'ensemble des dispositifs nécessaires pour la promotion et la gestion de la recherche clinique au sein de l'AP-HP. Elle accompagne les cliniciens et équipes de recherche, suit et contrôle la réalisation des projets de recherche de l'institution, en lien avec les 12 Unités de Recherche Clinique (URC), antennes locales de la DRCI situées au sein des 6 Groupes Hospitalo-Universitaires (GHU) de l'AP-HP. Deux structures à caractère transversal, rattachées à la DRCI ou fonctionnant en lien avec cette direction, sont également impliquées : l'URC en économie de la santé et le département des essais cliniques (DEC) de l'AGEPS. En outre, la DRCI met en œuvre une politique de valorisation de la recherche.

La DRCI est également impliquée dans l'organisation de l'environnement « recherche » de l'AP-HP au travers de sa collaboration avec les structures de soutien à la recherche médicale et à l'investigation clinique, situées au sein des GHU : près de 90 unités mixtes de recherche (Inserm, CNRS, CEA, INRA ...), 17 CIC (Centre d'investigation clinique), 4 CRC (Centres de recherche clinique), 14 tumorothèques, 12 Centres de Ressources Biologiques (CRB), 4 CTRS/RTRS (Centres / Réseaux Thématiques de Recherche et de Soins), 21 FHU et des plateformes techniques de recherche.

## SERVICE

### PRESENTATION

Le pôle **Partenariats et Expertises** de la DRCI constitue une équipe pluridisciplinaire de professionnels au service des projets de recherche des professionnels de l'AP-HP. Il collabore en interaction étroite avec les cellules de la recherche des groupes hospitaliers, acteur de proximité des porteurs de projets.

Le pôle **Partenariats et Expertises** est constitué de cinq secteurs d'activité qui accompagnent les professionnels dans leur projet de recherche, que le partenaire soit académique ou industriel, indépendamment de la nature du financement du projet. Les expertises complémentaires des professionnels du pôle, leur excellente connaissance de l'institution et de son environnement recherche (interne et externe) facilitent la mise en œuvre des différents projets.

Les cinq services sont :

- **Le secteur Coordination et Suivi des Grands Projets** : il accompagne les porteurs de projet de l'AP-HP et les interlocuteurs locaux dans le montage et la coordination de projets de recherche collaboratifs d'envergure déposés en réponse à des appels à projet (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI) ou appels d'offre (AO) relevant d'opérateurs de financements nationaux.
- **Le secteur Europe** : il accompagne les porteurs de projets de l'AP-HP dans l'élaboration administrative et financière de leur projet de recherche en vue de sa soumission à l'un des appels à projets de la commission européenne, puis de sa gestion administrative et financière lorsqu'il est sélectionné.
- **Le Guichet des Promoteurs Externes** : les projets dont le promoteur est un partenaire industriel ou académique sont accompagnés par le guichet des promoteurs externe, pour la formalisation des conventions et grille financière de surcoûts hospitaliers (le contrat unique, dans le cadre des essais industriels).
- **Le secteur Juridique** : il apporte son expertise juridique en matière de recherche médicale aux porteurs de projets de l'AP-HP, et aux équipes support, notamment dans le cadre de la formalisation contractuelle des projets de recherche.
- **Le secteur des Collaborations de Recherche industrielle et académique, mais aussi institutionnelles** gère la deuxième activité contribuant à la production de valeur économique par l'AP-HP issue de ses activités de recherche et de soins, aux côtés de l'activité de transfert de technologie gérée par le pôle Transfert et Innovation.

Dans le cadre des projets de R&D auxquels l'AP-HP contribue et participe, **le secteur des Collaborations de recherche** a pour principale mission de formaliser les relations contractuelles des partenariats publics-privés mais aussi académiques le cas échéant, y compris de recherche clinique, conduits par les équipes et professionnels de l'AP-HP mettant en œuvre des ressources, des moyens, leurs expertises, leurs compétences et le savoir-faire de l'AP-HP. En étroite collaboration avec les porteurs de projets, l'équipe en charge s'attache particulièrement à définir les objectifs et les enjeux des partenariats au regard du périmètre scientifique défini par les porteurs et de la valeur des ressources et des moyens engagés par l'AP-HP. Le résultat du travail mené par le secteur est un abondement en recettes partenariales pour l'AP-HP, mais également la sécurisation des droits de l'AP-HP et de ses personnels en matière de propriété intellectuelle préparant ainsi le relais assuré par le pôle Transfert et Innovation en matière de protection des résultats produits et de transfert industriel.

Au sein de ce secteur, les collaborations institutionnelles se formalisent notamment par la conclusion d'accords-cadres avec les organismes de recherche, destinés à faciliter la mise en œuvre des projets au quotidien.

#### COMPOSITION DE L'EQUIPE :

Le secteur des Collaborations est constitué de :

- Une responsable
- Sept collaborateurs(rices) chargé(e)s des collaborations industrielles et académiques
- Une collaboratrice chargée des collaborations institutionnelles

#### LOCALISATION :

Poste basé à la Direction de la Recherche Clinique, de l'Innovation et des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI), Carré Historique de l'Hôpital Saint-Louis, Porte 22, 1 avenue Claude Vellefaux, 75010 Paris  
Permanence bureaux de la plateforme d'innovation ouverte de l'Hôtel Dieu

#### LIAISONS

##### RATTACHEMENT HIERARCHIQUE :

- o Les Directeurs de la Direction de la Recherche Clinique, de l'innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche
- o Le responsable du Pôle Partenariats et Expertises

##### HIERARCHIQUE DIRECT (N+1)

- o Le responsable du secteur des Collaborations de recherche industrielle, académique et des collaborations institutionnelles

#### FONCTIONNELLES

- o les professionnels du pôle Partenariats et Expertises,
- o les chefs de projet du pôle Promotion,
- o les professionnels du pôle Transfert et Valorisation.
- o les Unités de Recherche Clinique de la DRCI.
- o les cellules de la recherche des groupes hospitaliers universitaires,
- o les porteurs de projets et/ou investigateurs de l'AP-HP.

#### ACTIVITES

TYPE DE CONTRAT : CDD ou CDI selon le souhait du candidat

#### Mission générale :

Le chargé de mission assure, sous la supervision de la responsable du secteur Collaborations de recherche, la **formalisation des relations contractuelles avec les partenaires industriels et/ou académiques dans le cadre des projets de recherche**, notamment de recherche clinique, conduits par les équipes et professionnels de l'AP-HP mettant en œuvre des ressources, moyens, expertises, compétences et savoir-faire et de l'AP-HP.

#### Missions détaillées :

1. Assumer la gestion et le suivi (suivi des tableaux de bord, reporting...) d'un **portefeuille de projets** :

- **Négocier, rédiger et suivre les contrats de partenariat/collaboration de recherche** (incluant les accords de transferts de matériels biologiques, données cliniques, base de données, etc.).
  - **Contractualiser et suivre les projets de R&D** portés par les équipes et professionnels de l'AP-HP quel que soit leur mode de financement.
2. Evaluer les **enjeux en matière de propriété intellectuelle/valorisation des projets collaboratifs** portés par les équipes et les professionnels de l'AP-HP.
  3. **Accompagner le montage des projets :**
    - **Conseiller et accompagner** les équipes et les professionnels de l'AP-HP dans la mise en place de projets de recherche nationaux, européens ou internationaux, collaboratifs ou bilatéraux.
    - **Aider à la structuration des projets** en adéquation avec les activités de promotion, de partenariat et de transfert de technologie, ainsi que de gestion financière.
  4. **Apporter son expertise** en matière de développement et de montage de partenariats publics-privés **auprès de la première plateforme d'innovation ouverte de l'AP-HP installée à l'Hôtel Dieu**, et particulièrement auprès des start-ups du réseau d'incubateurs BioLabs dont c'est la première implantation en Europe.
  5. Contribuer aux **actions de formation/sensibilisation** organisées par l'AP-HP en matière de **propriété intellectuelle/valorisation dans le cadre des projets de recherche**.

**QUOTITE DE TRAVAIL : 100%**

**HORAIRES DE TRAVAIL : Cadre au forfait**

#### COMPETENCES REQUISES

#### SAVOIR FAIRE REQUIS

##### *Formations et/ou qualifications :*

- Solide formation scientifique (minimum 5 ans)
- Master 2 en valorisation de la recherche
- Expérience professionnelle acquise sur un poste similaire est exigée, impliquant la rédaction et la négociation de contrats de partenariat

#### CONNAISSANCES ASSOCIEES

- Bonne connaissance de la valorisation et du domaine de l'innovation en santé, ainsi que des enjeux liés à la mise en place des partenariats- publics-privés et des contrats associés
- Connaissance du monde de la recherche médicale,
- Maîtrise des outils de bureautique
- Maîtrise de l'anglais oral et écrit indispensable
- Capacité rédactionnelle et de synthèse

#### SAVOIR ETRE REQUIS

- Rigueur, sérieux et grande organisation professionnelle (respect des délais)
- Qualités relationnelles indispensables
- Sens de la communication
- Sens du travail collectif, esprit d'équipe
- Discrétion
- Dynamisme

#### PRE-REQUIS

*Formation scientifique bac+5 minimum*

*Master 2 en valorisation de la recherche*

#### GESTION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

#### FORMATIONS A LA SECURITE ET A LA SANTE LIEES AU TRAVAIL

*Travail sur écran*

#### SURVEILLANCE MEDICALE

##### ■ **Indiquez dans la fiche de poste les deux mentions suivantes :**

« Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé ».

« Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer ».